

**VILLE D'AULNOY-LEZ-  
VALENCIENNES EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Séance du 22 mars 2023**

**Secrétaire de séance : madame Elsa TONON**

**N° 6.1.6.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Action Jeunesse**

**Anim'Eté 2023**

**Financement d'une formation de qualification de surveillant de baignade**

Monsieur le Maire rappelle qu'un séjour en bord de mer est prévu cette année pour les enfants qui vont fréquenter le centre Anim'Eté. En ce cas, il est nécessaire qu'ils soient encadrés par un animateur titulaire de la qualification de surveillant de baignade. Or à ce jour aucun des animateurs postulant cette année ne possède le titre.

Afin de permettre ce séjour à la mer aux enfants, Monsieur le Maire propose de financer cette formation de surveillant de baignade à un animateur d'Anim'Eté depuis 4 ans, qui suit un cursus universitaire sportif.

La session de formation se déroulerait du 16 au 23 avril 2023 au sein du CEMEA du Nord-Pas-de-Calais à Lille (en demi-pension) et s'élève à 495€.

Elle sera prise en charge partiellement par la CAF du Nord dans le cadre de la convention territoriale globale.

Les commissions enfance, jeunesse, sports et vie scolaire et de la prospective financière, travaux aménagement urbain et développement économique lors de leurs avis respectifs des 13 et 14 mars 2023 ont émis un avis favorable : la première à cette formation, la seconde à la prise en charge financière par la ville du solde de la formation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre les avis des deux commissions précités.

Pour ce financement, les crédits seront repris au budget primitif de l'exercice 2023 -Article 6184 : versement à des organismes de financement.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Elsa TONON

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : 7 avril 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 31 mars 2023